



Assemblée plénière des évêques de France

13-15 juin 2005

**La réforme de la Conférence des évêques de France
aboutit à une organisation simplifiée
pour favoriser l'exercice collégial du ministère épiscopal
et soutenir la mission de l'Église catholique dans la société**

Paris, le 16 juin 2005. La nouvelle organisation de la Conférence des évêques de France a été votée par l'Assemblée plénière des évêques, réunie du 13 au 15 juin 2005 à Chevilly-Larue (Val de Marne). La réforme a pour objectif de favoriser l'exercice collégial du ministère des évêques et de soutenir la mission de l'Église catholique aujourd'hui en France. Pour répondre à cette attente, la réforme prévoit un renouvellement des modalités de travail.

Transversalité, souplesse, simplification et participation sont les mots clé de la nouvelle organisation, qui entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2005. L'Assemblée plénière, qui se réunit désormais au moins deux fois par an, est le lieu privilégié de la collaboration entre évêques.

1. La réforme instaure un organigramme simplifié :

- un Comité « Études et projets »
- 7 Commissions épiscopales
- 9 Conseils

2. Un Comité « Études et projets » est mis en place pour identifier les chantiers prioritaires de la Conférence.

Le Comité « Études et projets » est destiné à favoriser une participation active de l'Assemblée au choix des chantiers prioritaires. Il doit permettre une prise en compte transversale des questions. Il assurera une veille prospective. Le comité « Études et projets » est composé de 5 évêques élus par l'Assemblée, le président étant élu parmi eux. Le secrétaire général en assure le secrétariat et fait le lien avec le Conseil permanent.

Sur proposition du Comité « Études et projets », l'Assemblée choisira les questions à travailler en priorité. Pour les traiter, **des groupes de travail ad hoc** seront mis en place. Les présidents de ces groupes seront élus par l'Assemblée. Le Comité « Études et projets » sera chargé du suivi des travaux et du lien avec le Conseil permanent. Les secrétaires généraux adjoints assureront le secrétariat de ces groupes.

Composition du comité « Études et projets »	
Mgr Jacques Perrier (Tarbes et Lourdes)	président
Mgr Claude Dagens (Angoulême)	membre



CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE

Mgr Francis Deniau (Nevers)	membre
Mgr Pierre d'Ornellas (Paris)	membre
Mgr Albert Rouet (Poitiers)	membre

3. Sept Commissions pour le suivi des questions relevant directement de la responsabilité épiscopale

Les Commissions permettent à la Conférence d'exercer collectivement sa responsabilité pastorale dans les domaines qui relèvent directement du ministère épiscopal. Elles comptent entre 3 et 6 évêques. Leurs présidents sont élus par l'Assemblée :

Commission	Président
Commission doctrinale	Mgr Jean-Louis Bruguès (1) (Angers)
Commission pour la liturgie et la pastorale sacramentelle	Mgr Robert Le Gall (Mende)
Commission pour la catéchèse et le catéchuménat	Mgr Christophe Dufour (Limoges)
Commission pour les ministres ordonnés et les laïcs en charge ecclésiale	Mgr Hervé Giraud (Lyon)
Commission pour la vie consacrée	Mgr François Blondel (Viviers)
Commission pour l'échange entre Églises	Mgr Olivier de Berranger (Saint-Denis)
Commission de la Mission de France	Mgr Yves Patenôtre (2) (Sens-Auxerre)
Commission financière	Mgr Laurent Ulrich ((Chambéry – Tarentaise et Maurienne)

(1) l'ensemble des membres de la Commission doctrinale est élu par l'Assemblée. Celle-ci a réélu Mgr Pierre-Marie Carré (Albi) et élu Mgr Roland Minnerath (Dijon). Le Cardinal Philippe Barbarin (Lyon) est également membre.

(2) statutairement, c'est le prélat de la Mission de France qui préside la Commission de la Mission de France (Mgr Yves Patenôtre).

4. Neuf Conseils pour promouvoir la mission de l'Église catholique dans la société

Les Conseils permettent à la Conférence d'exercer collectivement sa responsabilité pastorale sur les questions qui relèvent plus particulièrement de la dynamique missionnaire. En plus des évêques (entre 3 et 6), les conseils s'adjoignent les compétences de membres prêtres, religieux, religieuses ou laïcs engagés dans la société.

Le secrétariat des Conseils est assuré par les secrétaires généraux adjoints.

Conseil	Président
Conseil pour la famille et les questions de société	Mgr Jean-Charles Descubes (Rouen)
Conseil pour les mouvements et associations de laïcs	Mgr François Maupu (Verdun)
Conseil pour la pastorale des enfants et des jeunes	Mgr Benoît Rivière (Marseille)
Conseil pour l'unité des chrétiens et les relations avec le judaïsme	Mgr Maurice Gardès (Auch)



CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE

Conseil pour les relations interreligieuses et les nouveaux courants religieux	Mgr Michel Santier (Luçon)
Conseil pour la solidarité	Mgr André Lacrampe (Besançon)
Conseil pour les questions canoniques	Mgr Nicolas Aubertin (Chartres)
Conseil pour la communication	Mgr Jean-Michel di Falco Leandri (Gap)
Conseil pour les affaires économiques, sociales et juridiques	Mgr Laurent Ulrich (Chambéry – Tarentaise et Maurienne)
Représentant des évêques de France à la Commission des épiscopats de l'Union européenne (COMECE)	Mgr Hippolyte Simon (Clermont)

Les élections ont été conduites sans tenir compte des mandats antérieurs (à l'exception de la Commission doctrinale). Les nouveaux mandats seront effectifs à compter du 1^{er} septembre 2005.

5. la dernière étape de la réforme à l'ordre du jour de l'Assemblée plénière de novembre 2005

Au cours de la prochaine Assemblée plénière, qui se tiendra du 4 au 9 novembre 2005, la dernière étape de la réforme concernera les services nationaux. Ces derniers pourront être réorganisés, en fonction des besoins identifiés par les provinces ecclésiastiques. L'Assemblée validera les cahiers des charges précisant leurs missions.